

# ONE EN MOUVEMENT

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est, on le sait, l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour tout ce qui concerne l'enfance, les politiques de l'enfance, la protection de la mère et de l'enfant, l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et le soutien à la parentalité.

A ce titre, les décisions que prend le Conseil d'Administration de l'ONE lors de ses réunions mensuelles ont un impact direct sur le quotidien des parents et de leurs enfants, sur le travail de ses propres agents mais également sur l'ensemble des structures qu'il a pour mission d'accompagner et de s'assurer du bon fonctionnement.

Il va de soi que ces décisions ne visent qu'un seul but : améliorer toujours davantage la

qualité des services rendus aux familles et répondre aux besoins nouveaux d'une société en mutation constante.

Trop souvent, néanmoins, les décisions du Conseil d'Administration de l'ONE restent peu connues du grand public, même si celui-ci en ressent les effets à terme dans sa vie familiale.

C'est pourquoi nous pensons utile de vous faire part régulièrement des initiatives les plus marquantes prises chaque mois par l'ONE, tout en nous tenant à votre disposition pour aller plus loin dans le dossier et de vous fournir tous les détails qui pourraient vous intéresser.

Depuis toujours et plus que jamais, l'ONE bouge, avance, progresse, rénove, innove, au bénéfice de tous les enfants et de leur famille... et il faut que cela se sache !

## SOUTIEN AUX CENTRES DE VACANCES

2500 centres de vacances ont été subventionnés pour l'année 2011.

**2.500 plaines, séjours et camps** viennent donc de recevoir là un soutien significatif à leurs pratiques d'accueil des enfants pendant les vacances.

Les centres de vacances bénéficient d'un accompagnement et un contrôle exercé par l'ONE. Ils se voient également soumis à des règles de qualité : encadrement

qualifié, sécurité de l'infrastructure, existence d'un projet pédagogique, etc.

Plus accessible et moins spécialisé, ce secteur connaît un essor continu que peut expliquer l'obligation croissante pour les parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

**Pour en savoir plus sur les centres de vacances :** [www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be)

## RECONNAISSANCE DES ECOLES DE DEVOIRS

La procédure de décision relative au renouvellement des reconnaissances des écoles de devoirs vient d'être conclue.

Une large majorité des EDD de la Fédération Wallonie-Bruxelles – soit 217 sur 338 ! – repartent donc aujourd'hui pour une période stable de 5 nouvelles années de reconnaissance, au fil desquelles l'Office les encourage cependant à s'interroger sur leurs pratiques.

Il faut savoir que la reconnaissance d'une école de devoirs ne porte que sur 5 ans. Or, la plupart des premières reconnaissances furent octroyées dans le courant de l'année 2006.

Ce ne sont dès lors pas moins de 183 pouvoirs organisateurs qui ont introduit une demande, soumise à examen dès le mois de juin 2011.

On peut donc qualifier de « massif » le processus de renouvellement qui s'achève aujourd'hui.

Lors de l'analyse des demandes, une attention particulière fut portée aux conditions d'accessibilité des écoles de devoirs et à la mise en œuvre des objectifs du décret de 2004, à savoir : l'accompagnement des apprentissages, l'éveil culturel et créatif ainsi que l'éducation citoyenne dans toutes ses dimensions coopératives et multiculturelles.

Nul ne peut présager, bien sûr, des points d'intérêt qui prévaudront dans l'examen des prochains projets pédagogiques à recevoir dans 5 ans. Mais il est clair que le soutien à la parentalité, la participation et le travail avec les familles en grande précarité constitueront des problématiques majeures que les écoles de devoirs devront aborder à l'avenir.

**Pour en savoir plus sur les écoles de devoirs :** <http://www.one.be/index.php?id=ecoles-de-devoirs>